

Lien URL : <http://www.mairie-prazsurarly.fr/articles.php?art=95>

La Part de Rêve gèrera la garderie (25-09-2009)

Le 22 septembre 2009, les élus ont choisi l'entreprise qui assurerait la délégation de service public (DSP) de micro-garderie. Notre crèche sera opérationnelle pour les vacances de Noël.

La DSP micro crèche était le principal sujet à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 22 septembre. Les élus devaient, en effet, se prononcer sur le choix proposé par le Maire, Yann Jaccaz, pour cette délégation.



Rappelons que la municipalité a fait l'acquisition cette année d'une maison à l'entrée ouest du village pour un montant de 600 000 euros auxquels il faut ajouter 260 000 euro de travaux. Le bâtiment permettra d'accueillir une micro crèche « résidents » et une micro crèche touristique dès les vacances de Noël. Cette structure répondra à une demande qui s'est longtemps fait attendre, même si la commune proposait déjà une offre de garderie en finançant, jusqu'ici, dix places à Meg'Accueil (Megève).

Pour exploiter nos futures micro crèches, les élus avaient voté le principe de DSP en mars dernier, préférant confier la gestion de la future garderie à une société extérieure plutôt que de la gérer au niveau communal.

Deux candidats étaient en lice : Garderisettes (basée à Caluire dans le Rhône) et La Part de Rêve (basée à Plaisance du Touch dans la Haute-Garonne). Toutes deux avaient de solides références dans plusieurs régions de France.

Elles ont accepté les conditions demandées par la commune. Dès lors, le choix s'est fait essentiellement sur les conditions tarifaires proposées aux familles. Pour Yann Jaccaz, « à service égal, le prix aux familles est plus avantageux avec la Part de Rêve. Selon le nombre de jours par semaine et les tranches de revenu, l'écart est plus ou moins important, mais toujours en faveur du même candidat. » Les calculs ont été faits sur le mode PAJE, qui sera retenu pour la micro crèche praline.

La Part de Rêve proposait également un loyer plus élevé, à 28 000 euros par an, le double de son concurrent.



Les travaux ont débuté fin août pour une ouverture le 20 décembre.

Les conditions d'exploitations seront les suivantes :

Le risque d'exploitation est à la charge du délégataire. Il n'y a pas d'implication financière de la commune dans la gestion de la crèche.

La garderie « résidents » sera ouverte toute l'année, 5 jours par semaine (6 jours en saison), du lundi au samedi, de 7h30 à 18h30.

La garderie touristique sera ouverte l'hiver du 20 décembre au 10 avril environ, 6 jours par semaine (il est envisagé une expérience à 7 jours sur 7 en année 2), de 8h30 à 17h30. L'été : en juillet et août de 9h à 18h, 5 jours par semaine.

Restauration en liaison froide.

Priorité d'inscription aux familles de Praz-sur-Arly.

Création d'un Comité de Pilotage comprenant La Part de Rêve et des élus de la commune pour discuter régulièrement de l'exploitation de la crèche.

Depuis plusieurs mois, des fiches de pré-inscription sont disponibles, pour les familles pralines, en mairie. Si vous n'avez pas encore fait vos démarches en ce sens, il n'est pas trop tard !